

## **Cérémonie d'Ouverture du Segment de Haut Niveau** **Note d'information**

Cette note d'information fournit un aperçu des fondamentaux liés aux questions de protocole et de sécurité pour la Cérémonie d'Ouverture du Segment de Haut Niveau.

**Date : 9 Septembre**

**Heure : 10h30 à 11h30 (matin)**

**Lieu : Salle Plénière, India Expo Center and Mart, New Delhi, Inde**

La Cérémonie d'Ouverture du Segment de Haut Niveau, à laquelle assisteront Son Excellence M. Narendra Modi, Premier Ministre de la république de l'Inde, Son Excellence le Dr. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint Vincent and the Grenadines, Son Excellence M. Prakash Javedkar, Président de la COP 14 et Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Changement Climatique de la république de l'Inde, Son Excellence Mme. Amina J. Mohammed, Vice-Secrétaire Générale des Nations Unies, M. Ibrahim Thiaw, Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) ainsi que d'autres dignitaires, se tiendra de 10h30 à 11h30 le 9 Septembre en Salle Plénière.

### **Ouverture du site de la COP14**

- Le site de la COP14, India Expo Mart Ltd., Greater Noida, sera ouvert aux heures de travail habituelles.
- Le lieu de la Cérémonie d'Ouverture du Segment de Haut Niveau de la COP14, la Salle Plénière, sera fermé de 10h00 à 11h30. Les participants sont invités à prendre place à 9h45 en plénière afin d'assurer que les sessions commencent à 10h00. Les portes de la Salle Plénière seront fermées à 10h00.

### **Procédures d'enregistrement**

- L'enregistrement sur site sera ouvert le samedi 7 septembre de 12h00 à 20h00
- L'enregistrement sera fermé de 20h00 le samedi 7 septembre, à 12h00 le lundi 9 septembre. Aucun badge ne sera produit.
- Les participants doivent retirer leurs badges au bureau des enregistrements du Centre de Conférence avant 20h00, samedi 7 septembre.
- Les participants sont priés d'enregistrer les chefs de délégation, les Ministres ou tout autre représentant et de collecter leurs badges lors des heures d'ouverture du bureau d'enregistrement.

### **Arrivée des participants**

- Les navettes officielles mises à disposition des participants auront un accès direct au site de la COP14, porte 1.
- Les véhicules transportant les chefs de délégation et les ministres, portant la mention VIP, auront un accès direct au site de la COP14, porte 1.
- Aucun autre véhicule ne sera autorisé à pénétrer sur le site de la COP14 et les participants seront invités à rejoindre la porte 1 à pied.

- Il est demandé aux participants de porter le badge d'identité qui leur aura été procuré à tout instant de manière à pouvoir pénétrer sur le site de la COP 14.

### **Procédures de sécurité à la porte 1 (tente de contrôle)**

- Il est important que l'ensemble des participants soit contrôlé avant d'entrer sur le site de la COP14. Les contrôles de sécurité prendront plus de temps.
- Il est demandé aux participants de porter le badge d'identité qui leur aura été procuré à tout instant de manière à pouvoir avoir accès à la Salle Plénière. Aucune photo d'identité supplémentaire ne sera demandée.
- Des procédures supplémentaires de contrôle auront lieu afin d'accéder au site de la COP14 :
  - o Les sacs seront contrôlés
  - o Il sera demandé aux participants de retirer les ordinateurs avant de passer les contrôles de sécurité, et dans certains cas, de retirer tous les objets électroniques de manière à ce que ces derniers soient contrôlés individuellement
  - o Les participants sont invités à répondre positivement aux demandes de fouille dans le cas où celles-ci seraient requises

### **Procédures de sécurité à l'intérieur de la salle**

- Toutes les entrées/sorties seront surveillées en plus d'équipes de sécurité au niveau du podium.
- Aucun sac ou autre effet personnel, incluant les ordinateurs et les objets électroniques ne sera autorisé en Salle Plénière, à l'exception des téléphones portables
- Il est demandé aux participants de mettre leur téléphone portable sur silencieux ; les photographies ne seront pas autorisées afin d'éviter les interruptions des sessions.
- Les participants ont le droit de refuser de se soumettre aux procédures de contrôle. Ils ne seront le cas échéant toutefois pas autorisés à passer au-delà du point de contrôle.

### **Placement**

- Il est garanti aux Parties 4 sièges par délégation.
- Il est garanti un siège par délégation pour les OIG, les Agences Spéciales et des Nations Unies et les OSC
- Un nombre limité de sièges supplémentaires sera disponible au fond de la Salle Plénière, selon la règle du premier arrivé, premier servi
- Les règles de sécurité et en cas d'incendie ne permettent pas aux participants de rester debout. Merci de noter que les équipes de sécurité veilleront à l'application de ces règles
- Il est demandé aux participants de prendre place à 09h45 en Plénière afin que les sessions commencent à 10h00.
- Les portes de la Salle Plénière seront fermées de 10h00 à 11h30.
- Aucun mouvement ne sera permis en Salle Plénière de 10h00 à 11h30.

### **Vestiaire**

- Il sera demandé aux participants de laisser leurs sacs et autres effets personnels dans un vestiaire dédié sous la surveillance du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
- Le vestiaire sera placé à proximité immédiate de la Salle Plénière
- Aucun sac ni aucun effet personnel ne sera autorisé en Salle Plénière, à l'exception des téléphones portables